

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 25 novembre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17, 18 et 19 novembre 2014

2014 DJS 219 DAC Subvention (6.500 euros) et avenant à convention pluriannuelle avec l'association Inter Film (13e).

M^{me} Pauline VERON et M. Bruno JULLIARD, rapporteurs

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L-2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 4 novembre 2014, par lequel Mme la Maire de Paris propose une subvention et un avenant à convention pluriannuelle avec l'association Inter Film ;

Sur le rapport présenté par M^{me} Pauline VERON au nom de la 7^{ème} Commission et M. Bruno JULLIARD au nom de la 2^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant à la convention pluriannuelle dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Inter Film, 22, rue des Cordelières (13e).

Article 2 : Une subvention d'un montant 6.500 euros est attribuée à Inter Film (20252/D04698 / 2014_00183 Mission Cinéma et 2014_00184 Jeunesse).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville, exercices 2014 et suivants, sous réserve de la décision de financement :

- au chapitre 65, nature 6574, rubrique 422, ligne VF88004 Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la jeunesse pour un montant de 4.500 euros,
- à la rubrique 314, nature 6574, ligne 02006 Provision pour subventions de fonctionnement au titre du cinéma pour un montant de 2.000 euros.